

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE**

**SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



**DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'AMENAGEMENT DE LA COISE
(SIMA COISE)**

- EXERCICE 2023 -

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

B- Le SPANC du SIMA COISE

C- Organisation du service

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations neuves : examen préalable de la conception et vérification de l'exécution des travaux

B- Contrôle des installations existantes : vérification périodique de fonctionnement et d'entretien

C- Les compétences facultatives

D- Mise en demeure pour délais dépassés

E- Information/Communication

III- LES INDICATEURS FINANCIERS

A- Montant de la redevance

B- Recouvrement

IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Les indicateurs techniques

B- Indicateur de performance

INTRODUCTION

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de sa ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. »

Article 1^{er} de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992

Par cette loi, le législateur a confié aux communes la responsabilité de contrôler l'efficacité du dispositif d'assainissement autonome des habitations non raccordées au réseau public.

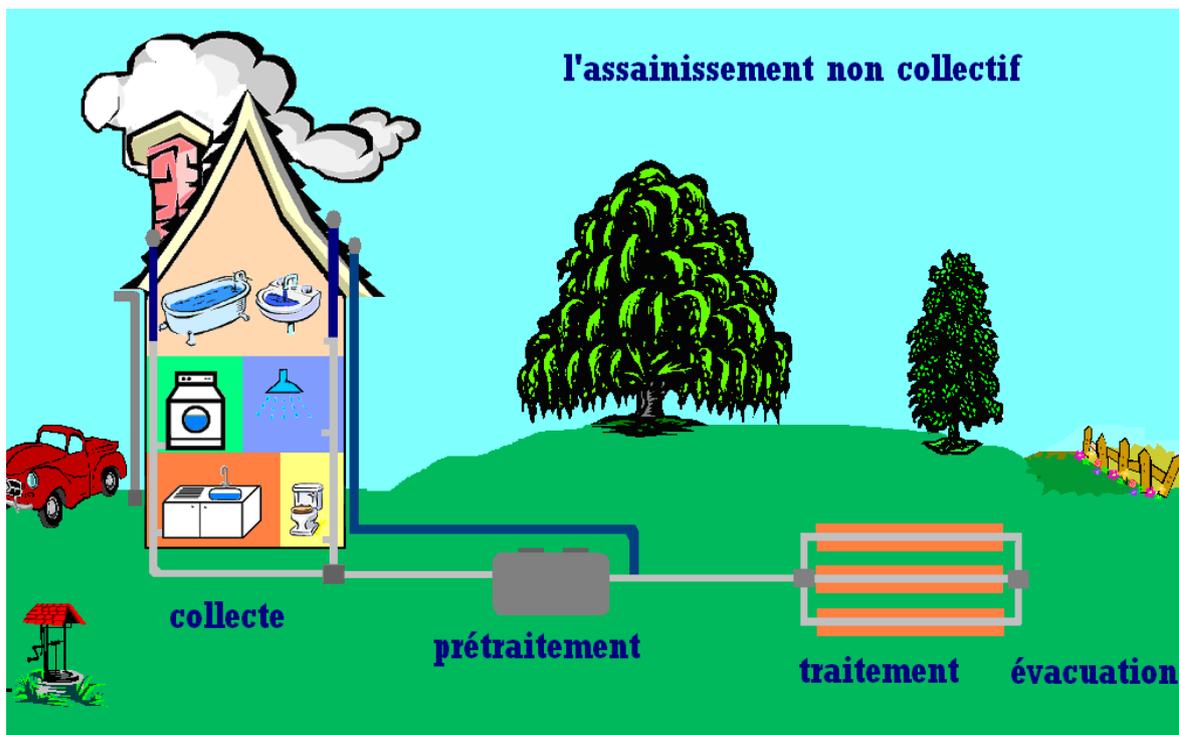
Cette mission implique la création d'un service public industriel et commercial : le service public d'assainissement non collectif, plus communément appelé SPANC.

Ce dossier présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC du Syndicat interdépartemental mixte pour l'aménagement de la Coise et ses affluents pour l'exercice 2023. Il expose l'organisation du service, ses missions obligatoires et facultatives, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service.

I- PRESENTATION DU SPANC DU SIMA COISE

A- Généralités

Par assainissement non collectif (ANC) ou assainissement autonome, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'évacuation (par infiltration ou rejet) des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.



Le SPANC est un service public local d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de service. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif, c'est à dire :

- ↳ Examen préalable de la conception des installations neuves ou à réhabiliter,
- ↳ Vérification de l'exécution des travaux,
- ↳ Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien et contrôle dans le cadre des ventes.

Le SPANC peut aussi prendre des compétences qui, aujourd'hui, sont facultatives :

- ↳ L'entretien des installations d'assainissement,
- ↳ La réhabilitation des installations présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

B- Le SPANC du SIMA COISE

Pour l'année 2023, **79** communes ont transmis cette compétence au **Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise** dont 77 en régie directe et 2 en DSP, ce qui représente **9 739** installations.

Le SIMA COISE, créé en 2005, est situé au Nord de Saint Étienne. Le syndicat a décidé de gérer ce service en régie. Ce service est doté d'un budget propre.

Ce territoire est situé historiquement sur le bassin versant de la Coise mais il est plus étendu depuis l'intégration de nouvelles communes.

Un groupe de travail composé d'élus du comité syndical se réunit environ une fois par trimestre afin de prendre les orientations d'ordre technique.

Remarque : en application des dispositions de l'article L.1415-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), le SIMA COISE a constitué une régie à simple autonomie financière pour l'exploitation directe de ce service public.

La création de cette régie a été validée par délibération le 9 décembre 2008 et a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2009.

Un conseil d'exploitation a été créé, il est composé d'élus du SIMA. Le personnel administratif peut être associé avec voix consultatives. Le conseil d'administration doit être consulté sur tous les projets concernant le SPANC.

Depuis septembre 2020 M. Philippe BONNIER est Président du SIMA Coise et M. Georges ROCHETTE le Vice-Président en charge du SPANC.

II- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A- Contrôle des installations nouvelles : contrôle de conception et de réalisation

Le contrôle des installations nouvelles et réhabilitées s'effectue en deux étapes :

- **l'examen préalable de la conception** : il vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement envisagée aux contraintes liées à la nature du sol, à la configuration de la parcelle, au type de logement, à l'usage du bâtiment et à la conformité au regard de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié en 2012 ou de l'arrêté du 21 juillet 2015 (pour les plus de 20 EH).

- **la vérification de l'exécution** : il permet d'apprécier la bonne exécution des travaux vis-à-vis du projet validé lors de l'examen préalable de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués, l'accessibilité et le respect des prescriptions techniques réglementaires applicables.

Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire avec copie au maire de la commune concernée. Ce rapport est signé par le vice-président du SIMA Coise responsable de l'ANC.

En 2023, **251** contrôles de conception (création ou réhabilitation) ont été instruits et **260** installations ont été réalisées. Suite à l'appui technique, aux conseils donnés aux particuliers et aux entreprises par le SPANC, le bilan des contrôles des travaux réalisés révèle que 95 % des installations sont conformes (avec ou sans réserves) au projet validé et à la réglementation. Mais de plus en plus d'usagers font des travaux sans avoir fait valider leur projet au préalable par le SPANC ce qui induit une réalisation avec un avis défavorable, souvent découvert lors d'un contrôle de bon fonctionnement. (toute installation faite après octobre 2009 est considérée comme une installation neuve lors de son premier contrôle sur site).

Le bilan statistique 2023 des examens préalables de conception et des vérifications d'exécution des installations nouvelles d'assainissement non collectif est présenté dans **l'annexe I** jointe au présent rapport.

Les services instructeurs des droits des sols, urbanisme, ... sollicitent également le SPANC pour des avis consultatifs sur des extensions, des certificats d'urbanisme, des demandes de travaux préalables, créations ... : **19 avis** émis en 2023 (ne sont pas soumis à redevance).

Sur les deux délégations : **12** conceptions et **5** réalisations.

B- Vérification du fonctionnement et de l'entretien

Pour les installations existantes, il s'agissait dans un premier temps d'effectuer un état des lieux des ouvrages. C'était le **diagnostic initial et premier contrôle de bon fonctionnement**. Il consistait à vérifier l'efficacité du système d'assainissement non collectif au regard de la salubrité publique, de l'environnement et des nuisances. Il permettait également de donner des recommandations pour améliorer le système de traitement et des conseils d'entretien (fréquence des vidanges de la fosse, aménagement possible sur la zone de traitement...). Il est fini sur l'ensemble du territoire depuis le 31 décembre 2012.

Dans un deuxième temps, il s'agit de réaliser périodiquement **la vérification du fonctionnement et de l'entretien**. Ce contrôle permet de vérifier, sur la durée, l'efficacité du dispositif d'assainissement. Il sert également à vérifier les opérations d'entretien et de réhabilitation.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, il existe un contrôle de bon fonctionnement dans le cadre de ventes de logements en ANC. Si le dernier contrôle a plus de 3 ans à la date de vente, un nouveau contrôle est à effectuer par le SPANC, ce rapport est à joindre à l'acte de vente.

Suite au contrôle, un rapport technique est rédigé et envoyé au propriétaire et au maire de la commune concernée. Depuis mi 2013, les rapports (hors vente) sont également signés par le maire avant d'être envoyés à l'usager.

Une classification définie par un groupe de travail a permis d'identifier et de dénombrer les installations qui induisent des risques environnementaux et/ou sanitaires, et de définir ainsi les réhabilitations nécessaires.

En 2023, **898 contrôles de bon fonctionnement** ont été effectués et **149 diagnostics pour vente**.

En délégation, **1** contrôle de bon fonctionnement et **4** ventes.

Gestion des refus de contrôles

Envoi de 23 recommandés accordant 1 mois aux usagers pour prendre un rendez-vous, 3 pénalités facturées en 2023 mais 6 le seront sur 2024.

Classification du fonctionnement des assainissements non collectifs par le SPANC du SIMA Coise en adéquation avec la réglementation en vigueur (pour les contrôles faits avant avril 2012)

Ancienne grille d'évaluation

- Favorable** : bon fonctionnement général de la filière
Installation d'assainissement non collectif conforme à la législation actuelle. Elle ne présente aucun dysfonctionnement et aucun risque pour la salubrité publique ni pour l'environnement.
- Favorable avec réserve(s)** : acceptable sous réserve de modifications et/ou entretien à réaliser
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Toutefois, cette non-conformité n'induit aucun risque pour l'environnement.
- Défavorable : travaux de réhabilitation souhaitables**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des dysfonctionnements pouvant induire des risques pour l'environnement et/ou pour la salubrité publique.
- Défavorable : travaux URGENTS de réhabilitation à réaliser dans des délais**
Installation d'assainissement non collectif non conforme à la législation actuelle. Elle présente des risques certains pour le milieu naturel ou/et pour la salubrité publique.
- Défavorable : travaux URGENTS à réaliser dans les meilleurs délais**
Absence d'installation.
- Indéfini***: Aucune information sur le dispositif d'assainissement. Il faut effectuer une recherche pour déterminer la nature de la filière et assurer son entretien.

* Une nouvelle réglementation est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012. A partir de cette date, toute installation dont l'existence n'est pas dûment prouvée, n'est plus dans la catégorie « indéfini » mais en défavorable avec travaux obligatoires dans les meilleurs délais par une mise en demeure par la collectivité pour absence d'installation.

Classification du fonctionnement des assainissements non collectifs par le SPANC du SIMA Coise en adéquation avec la réglementation en vigueur (pour les contrôles faits après avril 2012)

Grille d'évaluation selon l'arrêté du 27 avril 2012.

Problèmes constatés sur l'installation	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX		
	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	
		<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Mise en conformité dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire	Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente		
<input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture			
<input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP	Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente		
<input type="checkbox"/> Installation incomplète			
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée	Travaux sous 1 an uniquement en cas de vente	Travaux sous 4 ans et 1 an en cas de vente	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure	Recommandations		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant aucun défaut	Favorable		

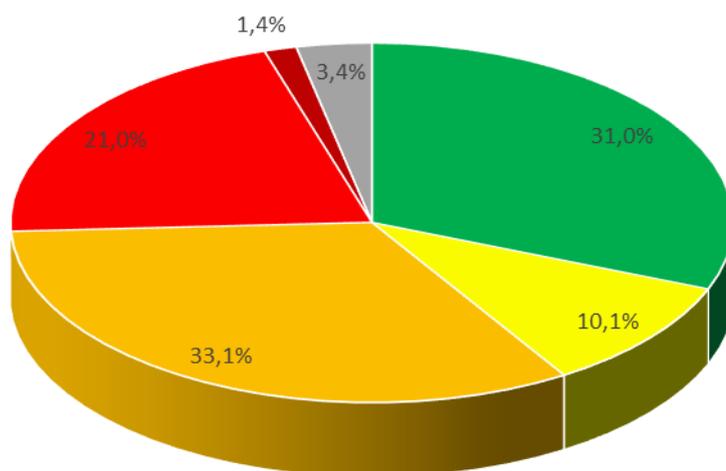
Les communes nouvellement intégrées n'ont pas eu le même classement que ci-dessus pour plusieurs raisons : la 1^{ère}, les contrôles ont eu lieu avant 2012, la 2^e est que le SPANC en place utilisait un autre classement. Pour les installations des communes visitées par le SIMA COISE de 2019 à 2023, le classement a été revu avec la nouvelle réglementation mais pour les autres il peut apparaître de fortes disparités de valeurs. Elles seront rectifiées lors du 3^e passage.

Bilan par communes et par avis des ANC au 31/12/2023

COMMUNES	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf si vendu	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
AVEIZE	177	174	58	24	50	42		3
AVEIZIEUX	105	100	27	7	44	22		5
BALBIGNY	148	145	68	8	28	29	12	3
BELLEGARDE EN FOREZ	90	89	36	7	12	31	3	1
BRULIOLLES	148	145	62	11	48	24		3
BRUSSIEU	51	50	27	0	16	7		1
BUSSIERES	249	243	106	13	48	72	4	6
CHAMBEON	76	74	23	5	28	17	1	2
CHAMBOEUF	86	82	44	13	12	13		4
CHAMBOST LONGESSAIGNE	225	217	87	17	84	28	1	8
CHATELUS	46	46	14	4	24	4		
CHAZELLES SUR LYON	218	216	75	28	75	36	2	2
CHEVRIERES	154	151	48	35	56	9	3	3
CIVENS	56	48	9	4	17	18		8
CLEPPE	44	42	11	3	15	9	4	2
COISE	101	97	37	19	34	6	1	4
COTTANCE	181	172	34	13	77	39	9	9
CUZIEU	74	70	29	11	13	17		4
DUERNE	132	130	45	18	47	20		2
EPERCIEUX SAINT PAUL	57	56	13	4	23	13	3	1
ESSERTINES EN DONZY	110	102	20	15	46	18	3	8
FEURS	73	69	12	4	19	33	1	4
GRAMMOND	104	102	42	16	26	16	2	2
GREZIEU LE MARCHE	144	141	50	20	42	29		3
HAUTE RIVOIRE	261	257	102	19	79	55	2	4
JAS	81	79	15	10	38	16		2
LA CHAPELLE SUR COISE	94	91	36	20	25	9	1	3
LA GIMOND	50	48	19	7	12	9	1	2
LARAJASSE	391	387	90	48	162	84	3	4
LES HALLES	13	13	5		5	3		
LONGESSAIGNE	160	157	66	12	54	21	4	3
MARCLOPT	35	35	8	2	11	14		
MARINGES	135	132	52	18	38	24		3
MEYS	180	174	59	25	49	39	2	6
MIZERIEUX	15	15	1	1	1	12		
MONTCHAL	192	169	21	15	83	48	2	23
MONTROMANT	132	124	53	9	47	14	1	8
MONTROND LES BAINS	12	11	3	2	1	5		1
MONTROTTIER	267	256	78	26	102	40	10	11
NERONDE	93	89	17	12	8	47	5	4
NERVIEUX	79	77	26	1	10	38	2	2
PANISSIERES	320	304	62	28	122	87	5	16
PINAY	81	76	25	1	29	21		5
POMEYS	133	131	40	29	48	13	1	2
PONCINS	177	171	37	17	54	61	2	6
POUILLY LES FEURS	139	132	22	4	65	41		7
RIVAS	16	15	2	1	12			1
ROZIER EN DONZY	190	183	48	13	84	34	4	7
SAINT ANDRE LA COTE	17	17	8	2	5	2		
SAINT ANDRE LE PUY	32	28	13	1	4	10		4
SAINT BARTHELEMY LESTRA	129	121	21	15	59	23	3	8

COMMUNES	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf si vendu	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
SAINT BONNET LES OULES	176	170	57	28	61	23	1	6
SAINT CLEMENT LES PLACES	166	161	79	9	53	20		5
SAINT CYR DE VALORGES	87	86	24	7	41	8	6	1
SAINT CYR LES VIGNES	187	182	36	4	81	60	1	5
SAINT DENIS SUR COISE	144	140	56	30	43	11		4
SAINT GALMIER	147	141	69	18	33	21		6
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	73	73	31	2	27	12	1	
SAINT JODARD	47	47	14	2	14	17		
SAINT LAURENT DE	200	193	86	14	61	32		7
SAINT LAURENT LA CONCHE	63	60	10		31	19		3
SAINT MARCEL DE FELLINES	246	239	112	14	27	82	4	7
SAINT MARTIN EN HAUT	470	466	124	72	179	88	3	4
SAINT MARTIN LESTRA	207	204	60	26	77	39	2	3
SAINT MEDARD EN FOREZ	133	129	65	17	25	21	1	4
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	28	26	2	4	8	10	2	2
SAINTE AGATHE EN DONZY	48	47	18	4	3	22		1
SAINTE CATHERINE	153	151	53	13	57	26	2	2
SAINTE COLOMBE SUR GAND	104	97	30	6	38	20	3	7
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	4	4	2		2			
SALT EN DONZY	46	46	6	6	17	15	2	
SALVIZINET	96	90	8	10	47	22	3	6
SOUZY	32	31	12	1	12	4	2	1
VALEILLE	118	112	19	2	48	39	4	6
VEAUCHE	43	42	12	3	7	18	2	1
VILLECHENEVE	106	103	40	6	38	17	2	3
VIOLAY	135	113	20	12	50	28	3	22
VIRICELLES	28	27	10	3	9	5		1
VIRIGNEUX	179	178	62	30	44	42		1
total 2023	9739	9411	3023	980	3224	2043	141	328

Bilan des contrôles ANC sur l'ensemble du territoire du SPANC au 31/12/2023



C- Les compétences facultatives

Pour que les usagers bénéficient d'un service le plus compétent possible, le SIMA Coise a modifié ses statuts en février 2008 afin de prendre les compétences facultatives du SPANC : l'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défectueuses.

1 - Entretien des installations d'assainissement non collectif

Le but de cette compétence est d'organiser des tournées de vidange de fosses afin de faire diminuer les coûts de vidange pour les usagers. C'est aussi un moyen de pousser l'utilisateur à réaliser les vidanges de fosse de manière réglementaire et de faciliter le suivi de l'entretien des installations d'ANC par le SPANC. Cette compétence s'est mise en place dans le courant du premier semestre 2009 avec différents prestataires retenus par marché public. Le SPANC en est à son 3^e marché de vidange.

En 2023, **31 usagers** ont bénéficié de ce service. Un nouveau marché sera relancé en 2024.

2 - Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Il s'agit d'organiser la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif classées « points noirs », c'est-à-dire induisant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

Le but principal de cette compétence est de faire bénéficier les propriétaires d'installation d'ANC à réhabiliter, d'aides financières publiques ou privées mais aussi d'avoir un suivi des chantiers de réhabilitation. Cette compétence s'est mise en place durant le second semestre 2009. Des marchés publics ont été passés avec des bureaux d'étude et des entreprises. Les financeurs se sont désengagés petit à petit au cours des années, le programme est fini depuis 2018. Il ne reste qu'un financeur privé sur 3 communes (Chamboeuf, St Galmier et St Médard en forez).

En 2023, **8 dossiers** ont été aidés par la Bulle Verte.

Condition d'éligibilité de la Bulle Verte : 40% à 60% d'un montant plafond de 9000 € TTC (étude et travaux) si propriétaire avant janvier 2011.

Sur le territoire historique, 681 chantiers réalisés entre 2010 et 2020 ont bénéficié de subventions publiques.

D- Mise en demeure pour délais dépassés

Par délibération en date du 15 mars 2021, les élus ont instauré une procédure de mise en demeure pour les usagers dont le délai octroyé pour la réalisation de travaux (obligations de mise en conformité ou pour faire cesser des risques sanitaires et/ou environnementaux) est dépassé.

La procédure est la suivante :

- L'utilisateur concerné est mis en demeure par recommandé avec accusé de réception
- Un délai de 6 mois lui est accordé pour valider un projet (contrôle de conception) auprès du SPANC
 - o En cas de non-respect, une pénalité lui est facturée
 - o En cas de respect, il dispose d'un délai de 6 mois pour réaliser les travaux (contrôle de réalisation)
 - En cas de non-respect, une pénalité lui est facturée

La pénalité est annuelle jusqu'à réalisation des travaux.

Le montant de la pénalité est égal au montant de la redevance pour contrôle de bon fonctionnement majorée de 100%, soit 300€ depuis le 1^{er} janvier 2023.

Depuis 2021 : 582 mises en demeure ont été envoyées, 253 pénalités facturées, 108 conceptions réalisées, 89 chantiers validés. A noter que 32 modifications d'installation permettent un déclassement (plus de classement en travaux obligatoires).

E- Information communication

Le SIMA Coise a communiqué par le biais d'articles de journaux (locaux ou bulletins municipaux) et, le site internet est régulièrement animé d'informations locales et ponctuelles. Voir **annexe III**.

De plus, des vidéos ont également été produites, elles sont accessibles sur notre page facebook.

II- LES INDICATEURS FINANCIERS

Le SPANC est géré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), quel qu'en soit le statut juridique (régie, concession, affermage). En conséquence, la gestion du service est soumise aux principes suivants :

- règles comptables des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement (instruction comptable M 49),
- budget équilibré,
- financement du service par des redevances versées par les usagers en échange des prestations effectuées.

Charges	Recettes
<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du service (charges à caractère général et frais de personnel, y compris reversement au SIMA Coise) - Acquisition de matériel ou petites fournitures - Amortissement des immobilisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Redevances d'assainissement non collectif : <ul style="list-style-type: none"> Contrôle de l'existant Contrôle du neuf Organisation des campagnes de vidanges Suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage privée Part SIMA Coise sur les redevances facturées par les délégataires

A- Montant de la redevance

La redevance doit couvrir les charges de fonctionnement du service.

Les délibérations en date du 13 décembre 2011 ont modifié les montants des redevances suivantes:

- redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 150 €.
- redevance pour contrôle de réalisation d'un ANC : 150€
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides publiques en maîtrise d'ouvrage publique : 450 € (dont 375 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- redevance pour compétence entretien : 30 €.
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations par des aides publiques en maîtrise d'ouvrage privée : 300 € (dont 225 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).
- redevance de contrôle de conception et de réalisation d'un ANC dans le cadre de réhabilitations financées par des aides privées : 280 € (dont 205 € pour la réalisation et 75 € pour la conception).

La délibération en date du 11 décembre 2018 a modifié les montants des redevances suivantes :

- redevance pour contrôle de bon fonctionnement : 134 €.

- redevance de contrôle de conception d'un ANC : 100€
- redevance de contrôle de réalisation d'un ANC : 250 € sans conception validée par le SPANC
- Redevance de contrôle annuel sur entretien de plus de 20 EH : 15€ (annuellement)
- redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente urgente : 190€
- Contre visite : 75€

Une régularisation a été mise en place entre 2019 et 2020 pour les usagers de l'ex-communauté de communes de St Laurent de Chamousset qui payaient auparavant annuellement 33.50€.

La délibération en date du 12 décembre 2022 a modifié au 01/01/2023 les montants des redevances suivantes :

- redevance pour contrôle de bon fonctionnement : 150 €.
- redevance de contrôle de conception d'un ANC : 150€
- redevance de contrôle de réalisation d'un ANC : 300 € sans conception validée par le SPANC
- Redevance de contrôle annuel sur entretien de plus de 20 EH : 15€ (annuellement)
- redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente non urgente : 200€
- Redevance pour contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente urgente : 250€
- Contre visite : 75€

B- Recouvrement

Pour une gestion plus souple et plus efficace, le SPANC effectue régulièrement :

- l'édition de la facturation et la réalisation des titres de recettes pour le contrôle de l'existant,
- l'émission des titres de recettes pour le contrôle de conception, de réalisation et de vente.

L'encaissement et les relances sont assurés par le Trésor Public de Feurs.

Pour les redevances des différents contrôles, elles sont facturées après l'envoi du rapport technique concernant le contrôle effectué.

Les conditions financières et l'application des contrôles étant définies, la création d'un règlement de service a permis d'établir les relations entre le service et les usagers. Ce règlement est un acte officiel préparé par le groupe de travail et adopté par le Comité Syndical le 10 janvier 2006. Ce règlement a été envoyé à tous les usagers. Il a été modifié à plusieurs reprises en fonction de l'évolution du service et de la réglementation.

La dernière version a été approuvée le 12 décembre 2022, elle est mise à disposition dans toutes les communes adhérentes au SPANC du SIMA Coise et distribuée aux usagers avec chaque avis de passage ou intervention du SPANC ou pour chaque nouvel usager. Le règlement est aussi téléchargeable sur le site internet.

IV- LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

A- Indicateurs descriptifs du service

➤ D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Communes du SPANC du SIMA Coise	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
AVEIZE	1134	177	389,4
AVEIZIEUX	1711	105	231
BALBIGNY	2904	148	325,6
BELLEGARDE EN FOREZ	2041	90	198
BRULIOLLES	840	148	325,6
BRUSSIEU	1480	51	112,2
BUSSIERES	1552	249	547,8
CHAMBEON	645	76	167,2
CHAMBOEUF	1840	86	189,2
CHAMBOST LONGESSAIGNE	942	225	495
CHATELUS	142	46	101,2
CHAZELLES SUR LYON	5571	218	479,6
CHEVRIERES	1187	154	338,8
CIVENS	1475	56	123,2
CLEPPE	549	44	96,8
COISE	815	101	222,2
COTTANCE	763	181	398,2
CUZIEU	1548	74	162,8
DUERNE	856	132	290,4
EPERCIEUX SAINT PAUL	775	57	125,4
ESSERTINES EN DONZY	492	110	242
FEURS	8478	73	160,6
GRAMMOND	910	104	228,8
GREZIEU LE MARCHE	849	144	316,8
HAUTE RIVOIRE	1455	261	574,2
JAS	245	81	178,2
LA CHAPELLE SUR COISE	583	94	206,8
LA GIMOND	288	50	110
LARAJASSE	1870	391	860,2
LES HALLES	498	13	28,6
LONGESSAIGNE	610	160	352
MARCLOPT	570	35	77
MARINGES	697	135	297
MEYS	864	180	396
MIZERIEUX	519	15	33
MONTCHAL	512	192	422,4
MONTROMANT	454	132	290,4
MONTROND LES BAINS	5649	12	26,4
MONTROTIER	1455	267	587,4
NERONDE	524	93	204,6
NERVIEUX	1039	79	173,8
PANISSIERES	2942	320	704
PINAY	291	81	178,2
POMEYS	1163	133	292,6
PONCINS	1238	177	389,4

Communes du SPANC du SIMA Coise	Population totale des communes	Nombre d'ANC	Estimation du nombre de personnes desservies par le service
POUILLY LES FEURS	1241	139	305,8
RIVAS	744	16	35,2
ROZIER EN DONZY	1459	190	418
SAINT ANDRE LA COTE	286	17	37,4
SAINT ANDRE LE PUY	1541	32	70,4
SAINT BARTHELEMY LESTRA	696	129	283,8
SAINT BONNET LES OULES	1804	176	387,2
SAINT CLEMENT LES PLACES	674	166	365,2
SAINT CYR DE VALORGES	324	87	191,4
SAINT CYR LES VIGNES	1090	187	411,4
SAINT DENIS SUR COISE	698	144	316,8
SAINT GALMIER	5965	147	323,4
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	1004	73	160,6
SAINT JODARD	397	47	103,4
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	1961	200	440
SAINT LAURENT LA CONCHE	579	63	138,6
SAINT MARCEL DE FELLINES	805	246	541,2
SAINT MARTIN EN HAUT	4034	470	1034
SAINT MARTIN LESTRA	930	207	455,4
SAINT MEDARD EN FOREZ	986	133	292,6
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	3815	28	61,6
SAINTE AGATHE EN DONZY	121	48	105,6
SAINTE CATHERINE	1013	153	336,6
SAINTE COLOMBE SUR GAND	403	104	228,8
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	1314	4	8,8
SALT EN DONZY	562	46	101,2
SALVIZINET	646	96	211,2
SOUZY	809	32	70,4
VAEILLE	693	118	259,6
VEAUCHE	9111	43	94,6
VILLECHENEVE	903	106	233,2
VIOLAY	1231	135	297
VIRICELLES	465	28	61,6
VIRIGNEUX	645	179	393,8
total	111 914	9 739	21 426

Données INSEE population légales 2021 parues au 28/12/2023.

2.20 = taille moyenne ménage source INSEE paru le 27/02/2024 Source : <http://www.insee.fr/>

➤ **D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Cet indicateur descriptif du service permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC	OUI	NON
Délimitation des zones d'ANC par une délibération	20	0
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées	30	0
Mise en œuvre de la vérification du fonctionnement et de l'entretien	30	0
TOTAL des points	100	

Éléments facultatifs du SPANC	OUI	NON
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0
TOTAL des points	10	

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif pour le SPANC du SIMA Coise est de 110 sur 140.

B- Indicateur de performance

➤ **P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif**

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif.

Le ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes (avec ou sans réserves) à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées, depuis la création du SPANC et jusqu'au 31 décembre 2019, est obtenu de la façon suivante :

$$\frac{\text{Nombre total d'installations contrôlées classées favorables*}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}}$$

$$\text{Soit } (3023+980)* / (9411) = 4003/9411 = 42.53 \%$$

Taux de conformité des dispositifs d'ANC du SIMA Coise : 42.53 %

Cet indicateur est en hausse par rapport à 2022 (40%) certainement grâce aux relances pour délais dépassés.

* favorables avec ou sans réserve

ANNEXES

ANNEXE I : activité 2023 par commune

ANNEXE II : avis sur projets et réalisations 2023

ANNEXE III : communication

ANNEXE IV : activité par communauté de communes

Annexe I : activité par commune

Communes	conception	réalisation	Bon fonctionnement	vente
AVEIZE	5	3	3	
AVEIZIEUX	4	5	4	2
BALBIGNY	5	3	1	3
BELLEGARDE EN FOREZ	4	2	2	1
BRULIOLLES	3	7	13	2
BRUSSIEU			1	
BUSSIERES	2	2		9
CHAMBEON	1	2		1
CHAMBOEUF	1	4	4	2
CHAMBOST LONGESSAIGNE	4	5	11	5
CHATELUS				
CHAZELLES SUR LYON	7	4	32	5
CHEVRIERES	6	3	10	4
CIVENS	3	6	1	2
CLEPPE	4	1	22	2
COISE	2	3	2	3
COTTANCE	8	6	1	5
CUZIEU	2	3		
DUERNE	4	6	1	
EPERCIEUX SAINT PAUL	1	2	2	1
ESSERTINES EN DONZY	8	7	4	
FEURS	2	1		4
GRAMMOND	6	4	1	
GREZIEU LE MARCHE	2	1	2	1
HAUTE RIVOIRE	5	6	4	6
JAS	1	3	51	
LA CHAPELLE SUR COISE	1	2	1	1
LA GIMOND	1	1	1	
LARAJASSE	20	17	36	4
LES HALLES				
LONGESSAIGNE	3	7	1	
MARCLOPT	1	1		
MARINGES	6	8	15	4
MEYS	6	6		4
MIZERIEUX			2	1
MONTCHAL	2	4	81	2
MONTROMANT	2	1	1	2
MONTROND LES BAINS	1			
MONTROTTIER	4	5	18	4
NERONDE	4	3	1	
NERVIEUX				2
PANISSIERES	11	6	40	4

Communes	conception	réalisation	Bon fonctionnement	vente
PINAY	1	2	34	3
POMEYS	6	7	41	2
PONCINS	5	7		2
POUILLY LES FEURS	4	1		5
RIVAS			1	
ROZIER EN DONZY	7	7		1
SAINT ANDRE LA COTE	1	1		
SAINT ANDRE LE PUY				1
SAINT BARTHELEMY LESTRA	7	10	1	
SAINT BONNET LES OULES	7	6		2
SAINT CLEMENT LES PLACES		1	4	4
SAINT CYR DE VALORGES		2	9	
SAINT CYR LES VIGNES	2	3	1	5
SAINT DENIS SUR COISE	1	2		1
SAINT GALMIER	4	3	3	2
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	3	2	1	
SAINT JODARD			17	2
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	2	1	1	4
SAINT LAURENT LA CONCHE				2
SAINT MARCEL DE FELLINES		3		4
SAINT MARTIN EN HAUT	14	17	228	7
SAINT MARTIN LESTRA	8	8	13	3
SAINT MEDARD EN FOREZ	7	9	4	1
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE				
SAINTE AGATHE EN DONZY		2		
SAINTE CATHERINE	2	3	3	4
SAINTE COLOMBE SUR GAND	5	3	1	
SAINTE FOY L'ARGENTIERE				
SALT EN DONZY	1	1	23	1
SALVIZINET	3	1	62	1
SOUZY	1		1	
VAEILLES	1	3	1	
VEAUCHE	2	1	3	1
VILLECHENEVE	1	2		2
VIOLAY	7	2		1
VIRICELLES	2	1		
VIRIGNEUX	7	4	78	6
total	263	265	899	153
sans DSP	251	260	898	149

Annexe II : avis sur projets et réalisations 2023

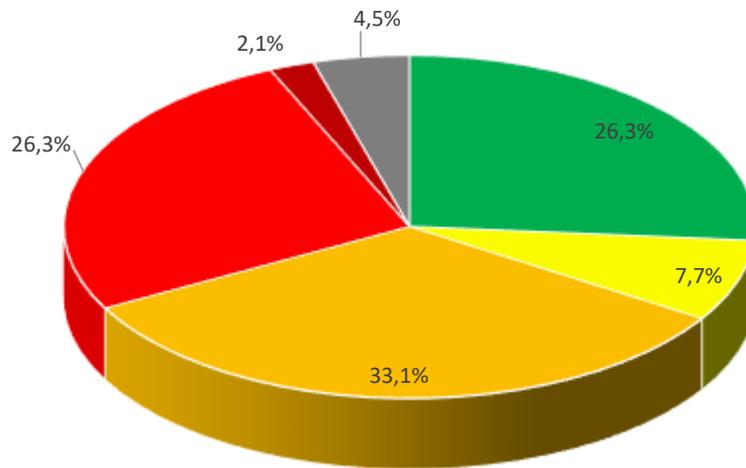
Communes	conception				réalisation		
	favorable	favorable avec réserves	défavorables		favorable	favorable avec réserves	défavorables
AVEIZE	5					3	
AVEIZIEUX	3	1			4	1	
BALBIGNY	4	1			1	2	
BELLEGARDE EN FOREZ	3	1			2		
BRULIOLLES	3				4	3	
BRUSSIEU							
BUSSIERES	2				2		
CHAMBEON	1				2		
CHAMBOEUF		1			2	2	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	4				2	3	
CHATELUS							
CHAZELLES SUR LYON	7				2	2	
CHEVRIERES	5	1			2	1	
CIVENS	3				2	3	1
CLEPPE	4				1		
COISE	2				1	2	
COTTANCE	8				3	2	1
CUZIEU	2				3		
DUERNE	4				4	2	
EPERCIEUX SAINT PAUL	1					1	1
ESSERTINES EN DONZY	7		1		5	2	
FEURS	2					1	
GRAMMOND	6					4	
GREZIEU LE MARCHE	2					1	
HAUTE RIVOIRE	5				6		
JAS	1					2	1
LA CHAPELLE SUR COISE	1				1	1	
LA GIMOND	1				1		
LARAJASSE	20				9	8	
LES HALLES							
LONGESSAIGNE	3				5	2	
MARCLOPT	1				1		
MARINGES	6				7	1	
MEYS	5	1			4	1	1
MIZERIEUX							
MONTCHAL	1		1		2	1	1
MONTROMANT	2				1		
MONTROND LES BAINS	1						
MONTROTTIER	3		1		2	3	
NERONDE	4				2	1	

Communes	Conception				Réalisation		
	favorable	favorable avec réserves	défavorables		favorable	favorable avec réserves	défavorables
NERVIEUX							
PANISSIERES	9	2			2	4	
PINAY	1				1	1	
POMEYS	6				5	2	
PONCINS	5				6	1	
POUILLY LES FEURS	4				1		
RIVAS							
ROZIER EN DONZY	6	1			5	2	
SAINT ANDRE LA COTE	1					1	
SAINT ANDRE LE PUY							
SAINT BARTHELEMY LESTRA	7				2	5	3
SAINT BONNET LES OULES	6	1			3	3	
SAINT CLEMENT LES PLACES							1
SAINT CYR DE VALORGES					1	1	
SAINT CYR LES VIGNES	2				2	1	
SAINT DENIS SUR COISE		1				2	
SAINT GALMIER	4				2	1	
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	3				1	1	
SAINT JODARD							
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	2					1	
SAINT LAURENT LA CONCHE							
SAINT MARCEL DE FELLINES					3		
SAINT MARTIN EN HAUT	13	1			7	8	2
SAINT MARTIN LESTRA	8				3	4	1
SAINT MEDARD EN FOREZ	7				8	1	
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE							
SAINTE AGATHE EN DONZY					0	1	1
SAINTE CATHERINE	2				3		
SAINTE COLOMBE SUR GAND	5				3		
SAINTE FOY L'ARGENTIERE							
SALT EN DONZY	1				1		
SALVIZINET	3				1		
SOUZY	1						
VAEILLES		1			2	1	
VEAUCHE	2				1		
VILLECHENEVE	1				1	1	
VIOLAY	6		1		2		
VIRICELLES	2				1		
VIRIGNEUX	5	2			1	3	
total	244	15	4		151	101	13

ANNEXE IV : résultats par communauté de communes

Etat des installations FOREZ EST	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
AVEIZIEUX	105	100	27	7	44	22		5
BALBIGNY	148	145	68	8	28	29	12	3
BELLEGARDE EN FOREZ	90	89	36	7	12	31	3	1
BUSSIERES	249	243	106	13	48	72	4	6
CHAMBEON	76	74	23	5	28	17	1	2
CHAZELLES SUR LYON	218	216	75	28	75	36	2	2
CIVENS	56	48	9	4	17	18		8
CLEPPE	44	42	11	3	15	9	4	2
COTTANCE	181	172	34	13	77	39	9	9
CUZIEU	74	70	29	11	13	17		4
EPERCIEUX SAINT PAUL	57	56	13	4	23	13	3	1
ESSERTINES EN DONZY	110	102	20	15	46	18	3	8
FEURS	73	69	12	4	19	33	1	4
JAS	81	79	15	10	38	16		2
MARCLOPT	35	35	8	2	11	14		
MIZERIEUX	15	15	1	1	1	12		
MONTCHAL	192	169	21	15	83	48	2	23
MONTROND LES BAINS	12	11	3	2	1	5		1
NERONDE	93	89	17	12	8	47	5	4
NERVIEUX	79	77	26	1	10	38	2	2
PANISSIERES	320	304	62	28	122	87	5	16
PINAY	81	76	25	1	29	21		5
PONCINS	177	171	37	17	54	61	2	6
POUILLY LES FEURS	139	132	22	4	65	41		7
RIVAS	16	15	2	1	12			1
ROZIER EN DONZY	190	183	48	13	84	34	4	7
SAINTE ANDRE LE PUY	32	28	13	1	4	10		4
SAINTE BARTHELEMY LESTRA	129	121	21	15	59	23	3	8
SAINTE CYR DE VALORGES	87	86	24	7	41	8	6	1
SAINTE CYR LES VIGNES	187	182	36	4	81	60	1	5
SAINTE JODARD	47	47	14	2	14	17		
SAINTE LAURENT LA CONCHE	63	60	10		31	19		3
SAINTE MARCEL DE FELLINES	246	239	112	14	27	82	4	7
SAINTE MARTIN LESTRA	207	204	60	26	77	39	2	3
SAINTE MEDARD EN FOREZ	133	129	65	17	25	21	1	4
SAINTE AGATHE EN DONZY	48	47	18	4	3	22		1
SAINTE COLOMBE SUR GAND	104	97	30	6	38	20	3	7
SALT EN DONZY	46	46	6	6	17	15	2	
SALVIZINET	96	90	8	10	47	22	3	6
VALEILLES	118	112	19	2	48	39	4	6
VEAUCHE	43	42	12	3	7	18	2	1
VIOLAY	135	113	20	12	50	28	3	22
	4632	4425	1218	358	1532	1221	96	207
			26.3%	7.7%	33.1%	26.3%	2.1%	4.5%

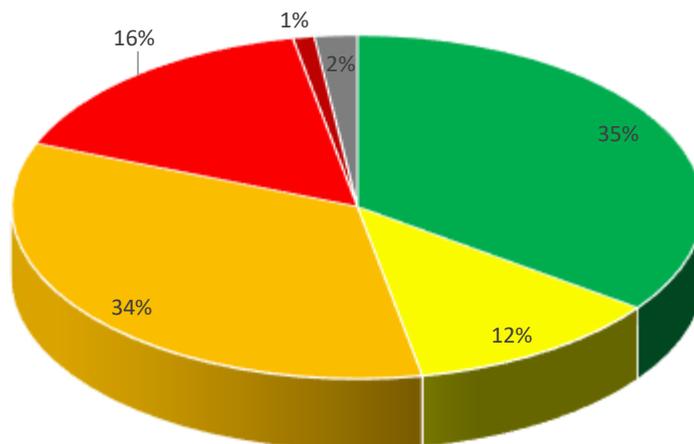
Avis des installations sur Forez Est



Activité sur CCFE	conception	réalisation	bon fonctionnement	vente
AVEIZIEUX	4	5	4	2
BALBIGNY	5	3	1	3
BELLEGARDE EN FOREZ	4	2	2	1
BUSSIERES	2	2		9
CHAMBEON	1	2		1
CHAZELLES SUR LYON	7	4	32	5
CIVENS	3	6	1	2
CLEPPE	4	1	22	2
COTTANCE	8	6	1	5
CUZIEU	2	3		
EPERCIEUX SAINT PAUL	1	2	2	1
ESSERTINES EN DONZY	8	7	4	
FEURS	2	1		4
JAS	1	3	51	
MARCLOPT	1	1		
MIZERIEUX			2	1
MONTCHAL	2	4	81	2
MONTROND LES BAINS	1			
NERONDE	4	3	1	
NERVIEUX				2
PANISSIERES	11	6	40	4
PINAY	1	2	34	3
PONCINS	5	7		2
POUILLY LES FEURS	4	1		5
RIVAS			1	
ROZIER EN DONZY	7	7		1
SAINT ANDRE LE PUY				1
SAINT BARTHELEMY LESTRA	7	10	1	
SAINT CYR DE VALORGES		2	9	
SAINT CYR LES VIGNES	2	3	1	5
SAINT JODARD			17	2
SAINT LAURENT LA CONCHE				2
SAINT MARCEL DE FELLINES		3		4
SAINT MARTIN LESTRA	8	8	13	3
SAINT MEDARD EN FOREZ	7	9	4	1
SAINTE AGATHE EN DONZY		2		
SAINTE COLOMBE SUR GAND	5	3	1	
SALT EN DONZY	1	1	23	1
SALVIZINET	3	1	62	1
VAEILLES	1	3	1	
VEAUCHE	2	1	3	1
VIOLAY	7	2		1
total	131	126	414	77

Etat des installations des Monts du lyonnais	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
AVEIZE	177	174	58	24	50	42		3
BRULIOLLES	148	145	62	11	48	24		3
BRUSSIEU	51	50	27	0	16	7		1
CHAMBOST LONGESSAIGNE	225	217	87	17	84	28	1	8
CHATELUS	46	46	14	4	24	4		
CHEVRIERES	154	151	48	35	56	9	3	3
COISE	101	97	37	19	34	6	1	4
DUERNE	132	130	45	18	47	20		2
GRAMMOND	104	102	42	16	26	16	2	2
GREZIEU LE MARCHE	144	141	50	20	42	29		3
HAUTE RIVOIRE	261	257	102	19	79	55	2	4
LA CHAPELLE SUR COISE	94	91	36	20	25	9	1	3
LARAJASSE	391	387	90	48	162	84	3	4
LES HALLES	13	13	5		5	3		
LONGESSAIGNE	160	157	66	12	54	21	4	3
MARINGES	135	132	52	18	38	24		3
MEYS	180	174	59	25	49	39	2	6
MONTROMANT	132	124	53	9	47	14	1	8
MONTROTTIER	267	256	78	26	102	40	10	11
POMEYS	133	131	40	29	48	13	1	2
SAINT CLEMENT LES PLACES	166	161	79	9	53	20		5
SAINT DENIS SUR COISE	144	140	56	30	43	11		4
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	73	73	31	2	27	12	1	
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	200	193	86	14	61	32		7
SAINT MARTIN EN HAUT	470	466	124	72	179	88	3	4
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	28	26	2	4	8	10	2	2
SAINTE CATHERINE	153	151	53	13	57	26	2	2
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	4	4	2		2			
SOUZY	32	31	12	1	12	4	2	1
VILLECHENEVE	106	103	40	6	38	17	2	3
VIRICELLES	28	27	10	3	9	5		1
VIRIGNEUX	179	178	62	30	44	42		1
	4631	4528	1608	554	1569	754	43	103
			35%	12%	34%	16%	1%	2%

Avis des installations sur CCMDL



Activité sur CCMDL	conception	réalisation	bon fonctionnement	vente
AVEIZE	5	3	3	
BRULIOLLES	3	7	13	2
BRUSSIEU			1	0
CHAMBOST LONGESSAIGNE	4	5	11	5
CHATELUS				
CHEVRIERES	6	3	10	4
COISE	2	3	2	3
DUERNE	4	6	1	
GRAMMOND	6	4	1	
GREZIEU LE MARCHE	2	1	2	1
HAUTE RIVOIRE	5	6	4	6
LA CHAPELLE SUR COISE	1	2	1	1
LARAJASSE	20	17	36	4
LES HALLES				
LONGESSAIGNE	3	7	1	
MARINGES	6	8	15	4
MEYS	6	6		4
MONTROMANT	2	1	1	2
MONTROTIER	4	5	18	4
POMEYS	6	7	41	2
SAINT CLEMENT LES PLACES		1	4	4
SAINT DENIS SUR COISE	1	2		1
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	3	2	1	
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	2	1	1	4
SAINT MARTIN EN HAUT	14	17	228	7
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE				
SAINTE CATHERINE	2	3	3	4
SAINTE FOY L'ARGENTIERE				
SOUZY	1		1	
VILLECHENEVE	1	2		2
VIRICELLES	2	1		
VIRIGNEUX	7	4	78	6
total	118	124	477	70

Etat des installations de St Etienne Métropole	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
CHAMBOEUF	86	82	44	13	12	13		4
LA GIMOND	50	48	19	7	12	9	1	2
SAINT BONNET LES OULES	176	170	57	28	61	23	1	6
SAINT GALMIER	147	141	69	18	33	21		6
	459	441	189	66	118	66	2	18
			41%	14%	26%	14%	0%	4%

Activité sur SEM 2023	conception	réalisation	bon fonctionnement	vente
CHAMBOEUF	1	4	4	2
LA GIMOND	1	1	1	
SAINT BONNET LES OULES	7	6		2
SAINT GALMIER	4	3	3	2
total	13	14	8	6

Etat des installations de COPAMO	anc total	anc contrôlés	favorable	Favorable avec réserves	Non conforme			jamais vu
					sans obligation de travaux sauf vente	avec obligations de travaux	Absence d'installation obligation de travaux	
SAINT ANDRE LA COTE	17	17	8	2	5	2		
			47%	12%	29%	12%		

Activité sur COPAMO	conception	réalisation	bon fonctionnement	vente
SAINT ANDRE LA COTE	1	1		